

**COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE
VILLE DE SCHOELCHER
N°5 HAMEAU DE L'ANSE GOURAUD
SECTION M N°487 / N°16**

« CONSTRUCTION DE 24 LOGEMENTS »

MAITRE D'OUVRAGE
S.C.C.V. MARGUERITE

NOTICE DESCRIPTIVE



MAITRISE D'ŒUVRE

ARCHITECTE



Daniel DABILLY Sas
711 Chemin Varin de la
Brunelière_97221 Le Carbet
mail : architecte@archidab.com

BUREAU D'ETUDES VRD & BATIMENT



**I B CONSULT BET VRD ET
STRUCTURE**
1 lot. Carrière Ernoul
Pointe des nègres_97200 Fort de France
mail: ibconsult@ibc972.fr

BUREAU DE CONTROLE



CH2 TECHNI CONTROL Sarl
Anse Madame, Angles des rues
Raymond Cottrel et Tibériade
télémaque_97200 Fort-de-France,
mail: contact@ch2tc.com

Décembre 2023

Sommaire

1	GENERALITES	4
1.1	HYPOTHESES GENERALES PRISES EN COMPTE	4
1.1.1	Aléas liés au sol	4
1.1.2	Aléas liés au sol	4
1.1.3	Aléas sismiques	4
1.1.4	Aléas cyclonique	4
1.1.5	Aléas climatiques	5
1.1.6	Aléas inondabilité	5
1.1.7	Aléas biologiques	5
1.1.8	Aléas environnementaux	5
1.2	SECURITE INCENDIE	5
2	CARACTERISTIQUES TECHNIQUES GENERALES	6
2.1	INFRASTRUCTURE	6
2.1.1	Terrassements	6
2.1.2	Fondations	6
2.2	SUPERSTRUCTURE	7
	Base de calcul :	7
	Hypothèses principales prises en compte :	7
2.2.1	Murs et ossature	7
2.2.2	Cloisons de type maçonnerie	8
2.2.3	Ouvrages divers	8
2.3	TOITURE TERRASSE	8
	Descriptions des ouvrages :	8
3	LOCAUX PRIVATIF ET LEURS EQUIPEMENTS CARACTERISTIQUES TECHNIQUES	8
3.1	MENUISERIES ALUMINIUM	8
	Base de calcul :	9
	Hypothèses :	9
	Descriptions des ouvrages :	9
3.2	GRILLES EN ALUMINIUM LAQUE	9
	Description des ouvrages :	9
3.3	MENUISERIES BOIS	10
	Base de calcul :	10
	Hypothèses principales prises en compte :	10
	Descriptions des ouvrages :	10
3.4	SERRURERIE -FERONNERIE	11
	Base de calcul :	11
	Hypothèses :	11
	Descriptions des ouvrages :	11
3.5	CLOISONS LEGERES	11
	Base de calcul :	11
	Descriptions des ouvrages :	11
3.6	ELECTRICITE COURANT FORT ET FAIBLE	13
3.6.1	Type de l'installation	13
3.6.2	Puissance à desservir	13
3.6.3	Équipements de chaque pièce	13
3.7	PLOMBERIE – SANITAIRES	14
3.7.1	Distribution d'eau froide	14
3.7.2	Production d'eau chaude individuelle	14
3.7.3	Évacuations	14
3.7.4	Appareils sanitaires	14
3.7.5	Robinetterie	15
3.7.6	Accessoires divers	15
3.8	EAU CHAUDE SOLAIRE	15
3.9	CARRELAGE REVETEMENTS	15
	Base de calcul :	15
	Descriptions des ouvrages :	15
3.10	PEINTURE	16
	Base de calcul :	16
	Descriptions des ouvrages :	16
3.11	CLIMATISATION	17

4	ANNEXES PRIVATIVES.....	17
4.1	Terrasses.....	17
4.2	Jardins.....	18
5	PARTIES COMMUNES INTERIEURES DANS LE BATIMENT.....	18
5.1	HALL D'ENTREE	18
5.1.1	Sol:.....	18
5.1.2	Plinthes:.....	18
5.1.3	Plafond :.....	18
5.1.4	Murs:.....	18
5.1.5	Éclairage :.....	18
5.1.6	Porte d'entrée de l'immeuble:	18
5.1.7	Boites aux lettres:	18
5.2	ESCALIER D'ACCES AUX ETAGES.....	19
6	EQUIPEMENTS GENERAUX.....	19
6.1	Ascenseur	19
6.2	Concessionnaires, Fermiers, Services Techniques.....	19
6.3	Raccordement.....	20
6.4	Réseaux humides.....	20
6.5	Réseaux secs.....	20
6.6	Espaces verts -Clôtures	20
7	PARTIES COMMUNES EXTERIEURES	20
7.1	Voiries, parkings et circulations piétonnes	20
7.1.1	Voiries et parkings	20
7.1.2	Trottoirs	20
7.1.3	Ouvrages Divers	20

1 GENERALITES

La présente notice descriptive a pour objet de définir les conditions techniques et les prestations suivant lesquelles sera construit le programme de logements de la **résidence MARGUERITE** dans la ville de SCHOELCHER.
Le projet se situe au **n°5 Hameau de l'Anse Gouraud**; sur deux parcelles cadastrées « M 487 et M 16 », d'une contenance totale de 2 528 m².

Le présent projet comprend la réalisation d'un immeuble de **24 logements** de **type T2/T3** adaptable au PMR sur 3 niveaux : du **RDC au R+2**. – 36 places de stationnement privatives 17 places communes et un local poubelle sont dédié à cette opération.

1.1 HYPOTHESES GENERALES PRISES EN COMPTE

1.1.1 Aléas liés au sol

Le présent projet sera conçu pour faire face à l'ensemble des aléas du site. Les mesures prises sont citées dans les paragraphes ci-dessous.

1.1.2 Aléas liés au sol

Réglementation et Hypothèses :

Les fondations et dalles basses des bâtiments et ouvrages extérieurs se font selon les recommandations qui seront indiqués dans le rapport d'étude de sol.

Type de fondations :

Ces investigations amènent à fonder le projet en fonction des préconisations.

Une étude de sol complémentaire est prévue permettant d'être en conformité avec les Eurocodes. La mission sera de type G2 (PRO).

1.1.3 Aléas sismiques

Réglementation et Hypothèses :

Les bâtiments composant l'opération sont conçus pour **résister à des séismes de forte intensité**.

Selon les Eurocodes 8,

Région zone 05.

Bâtiments à Catégorie d'importance II

Sol de classe B

Accélération $a_n=3.00$ m/s²

Coefficient d'amplification de site ; $q_u=1$ pas d'effet de site

Composition de la structure :

Le contreventement du bâtiment est essentiellement assuré d'une part par des voiles en béton armé permettant de conserver une bonne rigidité de la structure dans les 2 directions.

Les murs de contreventement auront une épaisseur de l'ordre 16 à 20 cm suivant les cas.

Le bâtiment sera couvert par une dalle en béton armé permettant d'assurer des diaphragmes horizontaux pour la transmission des efforts sismiques.

Stabilisation des éléments non structuraux :

Les éléments non structuraux tels que les cloisons seront sans bords libres et chaînés pour éviter leurs déversements.

1.1.4 Aléas cyclonique

Réglementation et Hypothèses :

Le bâtiment composant la résidence est conçu pour résister à des vents cycloniques :

- Règles définissant les effets du vent suivant l'Eurocode 01
 - Valeur de base de la vitesse au vent (NF EN 1991-1-4/NA)
 $V_{b,0}=32$ m/s
 - Coefficient de rugosité : 0
 - Coefficient d'orographie: $Co=1,0$

Cyclones et grands vents :

La présence de dalle en toiture permet de constituer une zone totalement protégée.

1.1.5 Aléas climatiques

Afin de résister aux agressions extérieures et aux conditions de site (milieu humide), les dispositions suivantes seront prises :

Protection de la structure béton :

- Enrobage de 3 cm minimum - Béton BPS 25/30 de type XC3 (selon la norme NF EN 206-1). Dosage à 400kg/m³ minimum
- **Protection des couvertures :**
 - Dimensionnement des évacuations (descentes EP) suivant le débit de 4,5 l/m²/min fixé par les Règles Antilles dernière parution.
- **Protection des ouvertures extérieures :**
 - Totalement étanches avec un classement AEV (A₃*E₄*V_{A5}*) – Pression 2300pa- Anodisation de 15 microns mini -
 - Laquage au four de tous les profilés permettant d'obtenir le Label Qualicoat marine +.
- **Protection des façades :**
 - Imperméabilisation de l'ensemble des façades de type I3 + Renforcement de l'ensemble des reprises de bétonnage, des appuis des fenêtres par un marouflage de type I4.
- **Protection des abords des bâtiments :**
 - Les eaux pluviales de ruissellement seront collectées dans des réseaux permettant d'éloigner les eaux des soubassements.

1.1.6 Aléas inondabilité

Sans objet.

1.1.7 Aléas biologiques**Traitement anti-termites :**

Concernant le traitement anti-termites, les dispositions suivantes seront prises :

- Conformément à la nouvelle réglementation, un termifilm sera mis en place sous toute la surface du projet avec des renforts au niveau des canalisations et des soubassements extérieurs ;
- Tous les **bois seront traités classe 4** pour ceux se trouvant à l'extérieur et 3T pour l'intérieur.

1.1.8 Aléas environnementaux

Afin de faire face aux aléas environnementaux les dispositions suivantes seront prises :

- **Protection contre les bruits extérieurs à l'intérieur du bâtiment :**
 - Il sera appliqué la partie acoustique de la RTM – RTAA DOM 2016
 - Les dalles auront donc une épaisseur minimale de 15 cm hors chape suivant la RTM - RTAA DOM 2016
 - Les voiles en contact avec les escaliers auront une épaisseur de 20 cm.
 - Les autres voiles auront une épaisseur minimale de 16 cm (les épaisseurs réelles seront déterminées en fonction des efforts sismiques).
- **Protection solaire :**
 - Conformément à la réglementation RTAA DOM 2016 et RTM.

1.2 SECURITE INCENDIE

Le bâtiment de l'opération est de type R+2.

Le classement est de 2^{ème} famille ;

Traitement des escaliers :

- L'escalier est ventilé naturellement.

Structures et enveloppe :

Structure réalisée en béton armé :

- Murs de 16 cm à 20 cm d'épaisseur ;
- Planchers en béton armé de 15 cm d'épaisseur entre logements.
- Toiture :
 - Toiture terrasse Dalle en béton armé de 15 cm d'épaisseur ;

- Degré Coupe-Feu
 - o CF 1 heure : entre les logements et les parties communes.

VMC :

VMC naturelle.

Installations électriques :

Les installations électriques seront conformes aux normes NFC 14-100 et 15-100.

Les consignes de sécurité seront affichées en RDC du bâtiment au niveau des parties communes.

2 CARACTERISTIQUES TECHNIQUES GENERALES

2.1 INFRASTRUCTURE

2.1.1 Terrassements

Les travaux de terrassements comprendront :

- Les travaux préalables au terrassement comprenant le débroussaillage, l'abattage des arbres, la démolition des ouvrages de surfaces, la démolition des sols extérieurs, la démolition des fosses enterrées y compris évacuations, etc. ;
- Les travaux de terrassement généraux en déblais ;
- Les travaux de réalisation de plateforme ;
- Les travaux de profilage des espaces verts.

Les caractéristiques seront conformes au rapport de sol.

2.1.2 Fondations

Les fondations du bâtiment seront composées, conformément aux recommandations du géotechnicien, des calculs du bureau d'étude de Structure et avis du contrôleur technique :

- De radiers ;
- De dalles plancher bas RDC ;
- D'un thermifilm assurant le traitement anti-termite – Garantie 5 ans .

Particularités prises en compte :

- Les enrobages en fondations seront de 4 cm pour les longrines et 5 cm au niveau des massifs.

2.1.2.1 Pieux

Sans objet.

2.1.2.2 Fouilles

Réalisation de fouilles pour radiers.

Profondeur des fouilles selon les arases à atteindre.

Le poste relatif à la réalisation des fouilles comprend l'évacuation à la décharge des déblais excédentaires provenant des fouilles et le remblaiement autour des ouvrages après exécution des soubassements y compris compactage après remblais (par couche de 20 cm maximum).

2.1.2.3 Béton de propreté

Réalisation de béton de propreté pour radiers ayant les caractéristiques suivantes :

- Béton de cailloux et gravillons coulés en pleine fouille, arasé aux niveaux voulus pour former assise
- Des longrines en béton armé ;
- Dosage : 250 kg de ciment ;
- Épaisseur minimale : 5 cm.

2.1.2.4 Béton pour radiers

Fourniture et mise en œuvre de béton de gravillons, coulé sur gros béton entre boisages ou coffrages ayant les caractéristiques suivantes :

- Béton : fc28=25 Map, (Les bétons devront être conforme à la norme NF EN 206-1, type minimum XC3) ;
- Les bétons des radiers devront être hydrofugés ;
- Plasticité et mode de serrage voulus pour obtenir la résistance exigée.

2.1.2.5 Aciers pour radiers

Fourniture et mise en œuvre d'armatures de tous diamètres pour tous ouvrages, compris façonnages, recouvrements, ligatures, coupes, déchets.

Mise en place, calage et redressage avant coulage permettant d'obtenir l'enrobage nécessaire et toutes sujétions de maintien lors du coulage et du serrage.

Enrobage : 4 cm.

Pour tous ouvrages de béton armé en fondations (prescriptions minimales) :

- Acier à haute adhérence : fe=500 MPa minimum (Fe E 500 de catégorie 3 avec allongement de 5 %) ;
- Acier doux (pour les crochets de levage).

2.1.2.6 Dalles en plancher bas

Dalles portées en béton armé coulées sur remblais d'épaisseur suivant étude de structure et de l'avis du contrôleur technique.

2.1.2.7 Traitement anti-termites

Le traitement anti-termites sera réalisé conformément aux prescriptions du fournisseur et de la législation en vigueur lors de la remise de son offre.- Garantie 5 ans

2.2 SUPERSTRUCTURE

Les travaux de ce présent corps d'états concernent :

- Les travaux relatifs à la préparation de chantier ;
- La réalisation des travaux de fondations ;
- La réalisation des travaux d'infrastructure et de superstructure.

Base de calcul :

Béton armé :

- Eurocodes 1 et 2.

Neige et vent :

- Règles NV 65 (DTU P 06-002) : règles définissant les effets de la neige et du vent sur les constructions et annexes. Modificatif n° 2 relatif à la carte vent. Modificatif n° 3 relatif aux charges de neige.

Séismes :

- Eurocode 8 (NF P 06-013) : règles de construction parasismique.

Hypothèses principales prises en compte :

- Béton :
 - o BPS C 25/30 selon la norme NFEN 206-1 ;
 - o Fondations : type XC3 ;
 - o Superstructure : type XC3.
- Acier :
 - o Acier nuance Fe500.
- Surcharges d'exploitation :
 - o Intérieur des logements : 150 kg/m² ;
 - o Loggias : 350 kg/m² ;
 - o Circulations et escaliers : 400 kg/m².

2.2.1 Murs et ossature

La superstructure du projet sera composée de :

- De voiles en béton armé comprenant linteaux et allèges suivants étude structure et avis contrôleur technique

- De poteaux en béton armé de sections suivants étude structure et avis contrôleur technique
- De dalles en béton armé d'épaisseur suivant étude structure, acoustique et avis contrôleur technique.

Une attention particulière sera apportée aux dispositions minimales relatives aux règles parasismiques en vigueur. Les ouvrages seront parfaitement ragrésés après exécution.

2.2.2 Cloisons de type maçonnerie

Sans objet

2.2.3 Ouvrages divers

Seront également à la charge du présent corps d'état :

- La réalisation de tous les appuis et seuils de portes ;
- Les escaliers en béton armé (les dimensions des marches seront conformes à la réglementation d'accessibilité des personnes à mobilité réduite).
- La réalisation des différents socles béton (socles au niveau des canalisations, socles des receveurs de douches, etc.).

2.3 TOITURE TERRASSE

Descriptions des ouvrages :

a) Toiture Terrasse :

Toiture terrasse (non accessibles) étanchée par un complexe multicouche bitumeux avec isolant thermique, la protection de l'étanchéité se fera par une couche drainante suivant les prescription du BET. Les acrotères seront protégés par des couvertines métalliques laquées (Ral défini par l'architecte). Les descentes d'eaux pluviales seront en PVC et intégrées à l'architecture afin de préserver une homogénéité à l'ensemble.

b) Récupération des eaux pluviales :

Les eaux pluviales seront récoltées dans des descentes EP en PVC comprenant toutes pièces de raccords telles que talons, naissances avec moignon et crapaudine, toutes pièces d'angles, pièces de jonction, Protection type dauphin en pieds de descentes avec tampon et grille avaloir en pied de chute etc...

Les sections des ouvrages de récupération des eaux pluviales seront calculées suivant les prescriptions du BET

c) Bardage

Sans objet.

d) Trappe de désenfumage

Sans objet.

e) Trappe d'accès toiture

Trappe d'accès type Passadôme pour l'accès en toiture terrasse, Le lanterneau au sens de la norme NFP 37-418

D'un cadre ouvrant tubulaire équipé d'une poignée pour aider à la fermeture et d'un crochet de verrouillage.

D'un cadre parclose en aluminium qui assure le maintien du remplissage et protège les angles contre les chocs latéraux.

Localisation : selon plans architecte

3 LOCAUX PRIVATIF ET LEURS EQUIPEMENTS CARACTERISTIQUES TECHNIQUES

3.1 MENUISERIES ALUMINIUM

Base de calcul :

DTU 37.1 à 39.1

Hypothèses :

Hypothèses principales prises en compte :

- Aluminium :

- Laquage : Label Qualicoat qualité marine (les éléments aluminium devront être de qualité 6060-Bâtiment) ;
- Les anodisations devront justifier du label QUALANOD.
- L'anodisation devra être de 20 microns minimum ;

- Classement AEV :

- A3*E4*Va5*.

- Divers :

- Joints d'étanchéité :
 - Ils seront de type élastomère de 1^{ère} catégorie.
- Fixations :
 - Les fixations devront impérativement être en inox. Leurs espacements ne devront pas dépasser les 60 cm.

Descriptions des ouvrages :Dans les logements privés :

Jalousies à lames de type retard à l'effraction - dimensions selon plan de l'architecte

Fenêtres en aluminium laqué à lames ayant les caractéristiques suivantes :

La structure : Cadre dormant assemblé en coupe droite avec étanchéité assurée par joint brosse sur les montants verticaux et joint EPDM sur les traverses :

- Traverse haute formant jet d'eau avec balai Nylon ;
- Deux montants latéraux (+ renforts intermédiaires) équipés d'un balai d'étanchéité Nylon et supportant un mécanisme porte lames
- Une traverse basse fixée sur appuis béton ;
- Une bavette en aluminium laqué fixée sur la traverse basse.
- Profilés de liaison dans le cas des jalousies de grande hauteur et largeur.

Les lames orientables :

- Type (au choix de l'architecte) :
- Lames verre de 6 mm d'épaisseur avec prise par joint portefeuille et de 120 mm de largeur ;

Type de verre : clair aux étages et opaque dans pièces sanitaires et RDC.

- Ouverture des lames jusqu'à 80° ;
- Étanchéité entre chaque lame par joint de battement EPDM de qualité marine ;
- Les lames seront renforcées en insérant dans les profilés une tige de sécurité ronde en aluminium ;
- Résistance à l'arrachement sur une lame à 100 mm de la fixation : 440 kg.

Couleur : Couleur du laquage : **Blanc ou gris Anthracite**

Destination : selon les plans architecte joint au dossier

Couleur du laquage : **Blanc ou gris Anthracite**

Destination : selon les plans architecte joint au dossier

Sur les terrasses :

- Baies vitrées coulissantes à 2 ou 3 vantaux
- Volets roulants électriques dans coffres aluminium laqués pour fermeture terrasse
- Porte-fenêtres vitrées avec ouvrants à la française pour les chambres des T2 sur terrasse
- Garde-corps avec lisses et mains courantes en aluminium laqué blanc ou teinte anodisée, remplissage de type verre teinté (couleur à définir selon préconisation de l'architecte)

3.2 GRILLES EN ALUMINIUM LAQUE**Description des ouvrages**

Fourniture et pose de grilles en aluminium laqué ayant les caractéristiques suivantes :

- Cadre en aluminium laqué
- Remplissage : barreaudage vertical suivant détails architecte, espacement respectant les normes
- Aluminium couleur

- Fixations inox (chevilles au niveau des murs).

Localisation : selon plan de l'architecte

3.3 **MENUISERIES BOIS**

Base de calcul :

- **DTU 36.1 : Menuiserie en bois ;**
- DTU 34.1 : Ouvrages de fermeture pour baies libres.

Hypothèses principales prises en compte :

- Joints d'étanchéité :
 - o Ils seront de type élastomère de 1^{ère} catégorie.
- Fixations :
 - o Les fixations devront impérativement être en inox. Leurs espacements ne devront pas dépasser les 60 cm.
 - o Les blocs portes seront fixés par vis inox et chevilles plastiques.
 - o Les cales seront imputrescibles.

Descriptions des ouvrages

Portes palières :

Blocs- portes ayant les caractéristiques suivantes :

- Porte palière anti-effraction A2P BP1 classement FASTE, cylindre de sécurité avec 3 clés
- Huisserie acier galvanisé - Façade en tôle acier galvanisé, qualité extérieure
- Finition peinture Époxy laquée
- Signalétique numéro du logement - Peinture au pochoir
- Anti dégonflage, seuil suisse, microviseur, butée de porte vissée au sol.
- Moulure ou couvre joint coté intérieur du logement.
 - Performance :
 - o Acoustique : 38 dB ;
 - o Résistance au feu (selon les cas) :
 - o Pare-flamme : ½ heure.
 - Fixations :
 - o Les fixations des portes et équipements devront impérativement être en inox A4.

Portes des gaines techniques :

Portes pour gaines techniques en bois rouge ayant les caractéristiques suivantes :

- Porte à âme pleines conforme à la réglementation, coupe-feu ½ heure (local EDF) y compris bâti (bois exotique) et toutes sujétions ;
- Serrures réglementaires agréées concessionnaires (EDF, AEP, PTT)
- Y compris cales, couvre joints traités, mastics, chevilles plastiques, fixations inox et toutes sujétions
- Peinture au pochoir

Finition peinture

Traitée anti-termites

Portes intérieures ayant les caractéristiques suivantes :

- Porte isoplane à âme alvéolaire, 40 mm épaisseur, butée de porte vissée au sol.- **Étiquette A+**
- Parement post formé avec serrure NF, condamnation par verrou à clef pour WC et salle d'eau et Fermeture à clés (02) dans les chambres.
- Huisserie : Bois rouge ou métallique – Habillage des huisserie sur les deux faces.
- Finition peinture

Portes des locaux à risques :

Les portes des locaux à risques seront CF ½ h et seront équipées de ferme porte.

Bâti bois

Le profil de bâti à employer en fonction de l'épaisseur de la cloison.

Panneau d'affichage (vitrine)

Fourniture et pose de tableau d'affichage constitué d'un cadre en cornière alu anodisé, Fond bois + feutrine,

Fixation au mur en applique par vis inox et chevilles
Joint d'étanchéité et trous d'aération pour éviter la condensation.
Écran plexiglas, ouvrant avec charnière intégrée et serrure de sécurité 2 clés.
Compris toutes sujétions pour étanchéité (joints)
Couleur au choix de l'architecte selon le nuancier (à soumettre).
- Capacité : 8 A4
Destination : Hall d'entrée du bâtiment
Localisation : Cage d'escaliers

Corbeilles à papiers

Fourniture et pose de corbeilles à papiers de type métallique en tôle perforée laquée au four, forme demi-ronde ou rectangulaire compris toutes sujétions de mise en œuvre (fixation au support, planimétrie etc...)
Localisation : RDC suivant plan archi

Échelle d'accès

Fourniture d'une échelle en aluminium transformable à accrocher sur mur escalier, utilisé pour l'accès aux toit terrasse par les trappes en intervention ultérieure.
Fixation et fermeture haute sécurité.
Hauteur : 2,50 m
Localisation : Mur dernier niveau cage d'escalier

3.4 SERRURERIE -FERONNERIE

Base de calcul :

DTU :

- DTU 37.1 (NF P 24-203) : Menuiseries métalliques (mai 1993)
- DTU 37 Dernière édition
- DTU 39.4 dernière édition

Hypothèses :

Hypothèses principales prises en compte :

- **Métal :**
 - o Acier galvanisé à chaud 600 g de zinc/m²
- **Finition :**
 - o L'ensemble des ouvrages sera galvanisé
 - o Les soudures seront soigneusement meulées et les aciers mis à nu, repris par une galvanisation par projection.
 - o Les soudures effectuées sur les ouvrages en acier inoxydable, seront réalisées par le procédé TIG ou haute fréquence.
 - o L'ensemble de la serrurerie sera livré avec une couche de protection antirouille.
- **Fixations :**
 - o Fixations exposées aux intempéries : inox.

Descriptions des ouvrages :

Contrôle d'Accès porte d'entrée de l'immeuble:
Mise en place système d'accès de type:
Platine de rue de type visiophonie positionnée en limite de clôture
Pose de combinés visiophone au RDC et Interphone dans les logements aux étages
Déblocage portillon et portier immeuble
Câblage adapté pour futur visiophone
Installation système VIGK en limite de clôture et porte d'entrée immeuble

3.5 CLOISONS LEGERES

Base de calcul :

- DTU 25.41 : Ouvrages en plaques de parement en plâtre (plaque à faces cartonnées).

Descriptions des ouvrages :

Cloisons légères :

Étiquette A+

Les cloisons légères composées de plaques de plâtre sur ossature métallique ayant les caractéristiques suivantes :

- d'une ossature métallique ;
- de plaques de plâtres résistantes à l'humidité ;
- de fixations.

Caractéristiques des cloisons :

- ossature métallique : l'ossature métallique sera composée de :
 - o rails en partie basse : en forme de U à ailes égales en acier traité anti corrosion. Ils seront posés sur des rails plastiques en U à ailes égales ;
 - o rails en partie haute (sous dalle) et au niveau des linteaux des portes : en forme de U à ailes égales en acier traité anti corrosion ;
 - o montant en forme de C en acier traité anti corrosion, espacement maxi entre montants : 60 cm. L'écartement des montants devra être conforme aux prescriptions du fabricant en fonction de la hauteur des cloisons ;
 - o y compris toutes sujétions de fixations au sol, plafond et entre profilés ;
 - o la protection des profilés devra être conforme aux normes et règles en vigueur (notamment les Règles Antilles).
 - o Réaction au feu : M0.
- Plaques de plâtres :
 - o Les plaques seront composées d'un cœur en plâtre hydrofugé compris entre 2 parements cartonnés hydrofugés (de couleur verte) spécialement traités contre l'absorption d'eau et d'humidité. Les plaques devront être agréées ambiance tropicale ;
 - o Épaisseur des plaques : 12,5 mm minimum ;
 - o Nombre de plaques : 1 ou 2 plaques sur chacune des faces (suivant les cas) ;
 - o Réaction au feu : M1 ;
 - o Les plaques ne devront pas être en contact avec le sol (un espace de l'ordre de 1 cm sera à prévoir entre le sol et le bas des plaques) ;
 - o Les plaques devront être fixées sur l'ossature métallique par des vis adaptées traitées anti-corrosion de longueur suffisante de façon à assurer une bonne stabilité des plaques.
- Remplissage :
 - o Il est prévu une laine minérale isolation phonique dans les cloisons sèches.

Mise en œuvre des cloisons devra se faire suivant les prescriptions du DTU 25.41, du fabricant et des normes en vigueur, elle comportera entre autres les étapes suivantes (liste non exhaustive) :

- mise en place d'isolant en pied des cloisons avec les protections avec traçage sur le sol ;
- mise en place de l'ossature en acier galvanisé avec montants, rails et tous accessoires ;
- mise en place des plaques de plâtres : la pose des plaques de plâtres devra se faire en concertation avec :
 - o L'électricité qui aura à sa charge la fourniture et pose de fourreaux, câbles, pots et appareillage électrique ;
 - o Le lot plomberie qui aura à sa charge la fourniture et pose de fourreaux permettant le passage de canalisations ;
 - o Le menuisier qui devra fournir les dimensions des réservations à prévoir.
- traitement des joints et calfeutrement avec un enduit adapté et préconisé par le fabricant et ratissage général (les cloisons ne devront pas comporter de défauts après traitement, les fixations ne devront pas être visibles) ;
 - à tous les angles saillants, mise en place de protections spéciales préconisées par le fabricant ;
- la réalisation de toutes les réservations nécessaires pour les fluides et trappes.
- y compris toutes sujétions.

Conditions particulières du projet :

- Les repérages des types de cloisons sont indiqués sur les plans architecte.
- Cloisons de séparations des différentes pièces situées à l'intérieur des logements.
- Ces cloisons sont cotées 7 cm sur les plans de l'architecte.
 - o Hauteurs suivant les coupes architecte ;
 - o 1 plaque de BA 13 minimum sur chacune des faces ;
 - o Un joint étanche sera mis en pied des cloisons des locaux humides (1 face pour les cloisons séparant les pièces sèches des pièces humides et 2 faces pour les cloisons intérieures des pièces humides). A disposer au niveau des sanitaires.

Gainé Promotelec « GTL »

Prescriptions identiques à celles du paragraphe précédent.

A prévoir au niveau des cloisons de part et d'autre des gaines techniques des logements suivantes :

- EDF / PTT ;

- Dimension selon la norme NF 15-100 :
 - o Hauteur : 2,50 m mini;
 - o Épaisseur : 7 cm mini;
 - o Profondeur : 30cm mini ;
 - o Espacement : > 61 cm

Coffres en plaques de plâtre sur ossature métallique

Réalisation de coffres horizontaux ayant les caractéristiques suivantes :

- ossature métallique ;
- panneaux de plaques de plâtres ;
- Performance acoustique :
 - o Isolation phonique : 40 dBa
- y compris finitions et toutes sujétions.

Les caractéristiques des ossatures et panneaux étant identiques à celles décrites dans le paragraphe n° 03.1.

Localisation :

- coffres autour canalisations descentes EU :
 - o Cuisine et salle de bain;

3.6 ELECTRICITE COURANT FORT ET FAIBLE

3.6.1 Type de l'installation

L'installation électrique sera du type encastré, conforme aux normes, avec pour origine le tableau d'abonné équipé d'un disjoncteur général, de coupe-circuit affectés et du comptage.

3.6.2 Puissance à desservir

La puissance fournie selon le type de logement.

Puissances

- 9 KW monophasé par compteur par logement type T3
- 6 KW monophasé pour Services Généraux

3.6.3 Équipements de chaque pièce

L'appareillage sera de type ESPACE LUMIERE de chez ARNOULD ou équivalent. Tous les circuits seront reliés à la prise de terre. Les dispositifs de protection seront constitués par des disjoncteurs. Les foyers lumineux fixes seront équipés de boîte DCL avec connecteur conforme à la norme NFC 15.100.

Installations logements

INSTALLATION SEJOUR

Installation pour Séjour , comprenant :

- 1 allumage simple et 01 allumage va et vient pour 02 points lumineux DCL en plafond + terre
- 1 allumage simple pour 01 point lumineux DCL en plafond + terre ;
- 05 prises de courant 10/16 ampères+terre ;
- 01 prise Hand de courant 10/16 ampères+terre Ht 0.90m
- 1 boîtier d'antenne TV/FM/ Canal Sat ;
- 1 bouton poussoir Sonnerie à l'entrée du logement
- 02 joncteurs téléphoniques RJ45 juxtaposés ;
- 1 prise TV câble
- 1 commande y/c attentes ventilateurs plafonniers

INSTALLATION CUISINE

Installation pour Cuisine, comprenant :

- 1 allumage simple pour 1 point lumineux en plafond + terre ;
- 01 prise Hand de courant 10/16 ampères+terre Ht 0.90m
- 03 prises de courant 10/16 ampères + terre sur plan de travail à 1.30 ml de hauteur;
- 03 circuits spécialisés :
 - 01 prise de courant PC 20 ampères
 - 01 prise de courant étanche PC 32 ampères + terre pour Plaque de cuisson ;
 - 01 prise de courant PC 16 ampères pour lave-vaisselle
 - 01 prise de courant 10/16 ampères pour lave-linge

INSTALLATION CHAMBRES

Installation pour Chambre principale, comprenant :

- 1 allumage simple pour 1 point lumineux en plafond + terre ;
- 3 prises de courant 10/16 ampères + terre
- 01 prise Hand de courant 10/16 ampères+terre Ht 0.90m
- 01 joncteur téléphonique RJ45
- 1 boîtier d'antenne TV/FM/ Canal Sat
- 1 boîtier attente TV câble
- 1 commande y/c attente ventilateur plafonnier

Installation pour Chambre secondaire, comprenant :

- 1 allumage simple pour 1 point lumineux en plafond + terre ;
- 3 prises de courant 10/16 ampères + terre
- 1 commande y/c attente ventilateur plafonnier

INSTALLATION SALLE DE BAINS

Installation pour Salle de bains, comprenant :

- 1 allumage simple étanche pour 1 point lumineux en applique + terre, + 01 prise handicapée étanche
- Applique de sécurité (Legrand) classe 2 ;
- Liaisons équipotentielles

INSTALLATION DEGAGEMENT

Installation pour dégagement, comprenant :

- 1 allumage va et vient pour 1 point lumineux en plafond + terre
- 01 détecteur de fumée autonome
- 01 prise Hand de courant 10/16 ampères+terre Ht 0.90m

3.7 PLOMBERIE – SANITAIRES

3.7.1 Distribution d'eau froide

L'alimentation s'effectuera par canalisation de type PER.

3.7.2 Production d'eau chaude individuelle

La production d'eau chaude sera réalisée à partir d'une installation fonctionnant à l'énergie solaire.

Les panneaux solaires seront conformes aux normes en vigueur et positionnés selon les recommandations de l'architecte et du bureau de contrôle technique.

3.7.3 Évacuations

Les évacuations seront réalisées en tuyaux PVC, raccordées au réseau d'assainissement collectif dédié au projet.

3.7.4 Appareils sanitaires

L'ensemble des appareils sanitaires sera de 1er choix et de couleur blanche, (appareils de premier choix sans aucun défaut) avec joint étanche aux raccordements des murs.

Ils seront estampillés du logo NF.

Tous les appareils pourront être isolés individuellement.

Tous les appareils sanitaires seront de couleur blanche.

Suivant les plans de l'architecte

- Douche avec bac extra plat accessible PMR en céramique ou douche à l'italienne
Mitigeur thermostatique classe NF E1 C2 A2 U3 - Douchette à économie d'eau B, flexible et support applique murale.
- WC : Ensemble cuvette/réservoir (maxi e litre), NF, sur pied, céramique émaillée, mécanisme NF, silencieux, double chasse avec bouton poussoir, robinet d'arrêt silencieux a (WC seront équipés d'une cuvette avec réservoir à double mécanisme avec abattant double en PVC blanc.
Lavabo : En céramique émaillée (60X45 cm minimum) fixé au mur
- Évier en inox 120 x 60 double cuves et un égouttoir livré sur meuble en mélaminé blanc
Inox 18/10 épaisseur 0,7 mm minimum.
Vidange combinée avec trop plein, bonde à grille avec Bouchons.
Robinetterie mitigeur col de cygne avec régulateur de jet – Classement NF EO C2 A3 U2
- Lave-main dans les WC indépendants.

- Meuble à tiroir sous plan de vasque avec miroir et spot dans les salles d'eau. Robinet mitigeur avec régulateur de jet – Classement NF EO C2 A3 U2

3.7.5 Robinetterie

- 1 robinet SG avec tête inviolable + SS dans gaine AEP au RDC ou dans local Ménage.

3.7.6 Accessoires divers

Fourniture et pose tringle de douche en acier inoxydable poli brillant 36L
Tube rond 20 compris toutes sujétions de fixations avec rosace

3.8 EAU CHAUDE SOLAIRE

Le système de production d'eau chaude solaire sera de type individuelle.
Les ballons seront sur pieds fixés aux murs et disposés au niveau des logements.
Les panneaux solaires seront disposés en toitures terrasse.

Ballons de 100 litres en acier inoxydable conformément aux applications sanitaires équipés de mitigeurs thermostatiques.

3.9 CARRELAGE REVETEMENTS

Base de calcul :

- DTU 52.1 : Revêtements de sol scellés ;
- DTU 55 : Revêtements muraux scellés destinés aux locaux d'habitation, bureaux et établissements d'enseignement.

Descriptions des ouvrages :

Étanchéité sous carrelage des salles de bain des étages

Les systèmes d'étanchéité sous carrelage élaborés par différents fabricants pourront être de différents types, dont notamment :

- système par mortier genre Sikatop 121 de Sika, particulièrement adapté à l'étanchéité sur supports béton ;
- système liquide à 2 couches genre Trilatex de Trixa, applicable sur tous types de supports ;
- système par sous-couche en natte genre Schluter-Kerdi de Schluter, constitué par une natte en polyéthylène souple revêtue en non tissé sur les 2 faces, à joints recouverts de rubans Kerdi-Band.

Tous les systèmes et procédés devront être titulaires d'un « Avis Technique », ou d'un « Agrément technique européen », ou avoir fait l'objet d'un Cahier des charges visé par un organisme compétent.

La mise en œuvre de ces systèmes devra être strictement conforme aux prescriptions du fabricant.

Les produits adhésifs utilisés pour la pose du carrelage devront être ceux préconisés par le fabricant ou, à défaut, être compatibles.

Carrelage de type grès émaillé au niveau des logements :

Fourniture et pose de revêtement de sol en carrelage de type grès émaillé, pose scellée avec mortier de pose d'épaisseur voulue.

Classement UPEC des carreaux : U3P3E2C2

Carrelage grès émaillé 33 x 33, teinte au choix du MO

- Isolant phonique à définir conformément à la RTAA DOM

- Carrelage antidérapant 33 x 33 teinte au choix du MO pour les salles de bain PMR

Plinthes :

Plinthe en grès-émaillé à bord rond, compris toutes pièces d'angles, le cas échéant.

En périphérie des sols carrelés et des socles en pieds de chutes y compris remplissage en parties hautes en limite des plinthes

De même nature que les carreaux.

Pose scellée au mortier.

Coulage des joints en matériaux hydrauliques ou en produits « tout prêts » au choix du maître d'œuvre.

- Plinthe droite de 7,5 cm ht

Faïence :

Fourniture et pose de revêtement en carrelage céramique faïence courant.
Pose collée avec un produit adhésif adapté, compris ragréage du support.
Coulage des joints au ciment blanc ou en produit « tout prêt » au choix du maître d'œuvre.
Teintes au choix du réservataire dans la gamme proposé par le Maître de l'Ouvrage. Format 20x50 dans logements et 20X20 dans les parties communes

Localisation :

- SdB :
 - douche : autour de la douche avec débord minimum de 10 cm du receveur sur une hauteur de 1,80 m
 - vasque : longueur du plan vasque avec débord minimum de 10 cm

Suivant plan de calepinage de l'architecte

3.10 PEINTURE

Base de calcul :

- DTU 59.1 : Travaux de peinture des bâtiments ;
- DTU 59.2 : Revêtements plastiques épais sur béton et enduits à base de liants hydrauliques.

Descriptions des ouvrages :

Peinture extérieure sur béton et enduit ciment imperméabilisation :

Seront imperméabilisés tous les bétons et maçonnerie extérieures exposés à la pluie ou pouvant l'être en cas de déplacement du sens des vents et qui sont mitoyens avec des pièces habitables.

Toutes les surfaces seront nettoyées à l'eau sous pression avec adjonction de produit anti-cryptogamique.

L'entrepreneur réceptionnera les supports avant son intervention et s'assurera que ceux-ci permettent une parfaite adhérence de ses produits.

Toutes les zones sensibles seront pontées par un système d'imperméabilisation à base de résine ; procédé d'application au rouleau agréé par le bureau de contrôle.

- les jonctions agglos-bétons
- les encadrements des portes et fenêtres
- les reprises de coulage
- les fissures existantes
- les jonctions entre maçonnerie et menuiserie

Le procédé d'imperméabilisation devra offrir une garantie de 10 ans de bonne tenue et d'imperméabilisation dans les limites suivantes :

- Façades non exposées I3
- Capacité 10/10 mm dans les zones traitées par principe I3 façade exposée
- Acrotères, bandeaux et appuis de fenêtres seront traités en I4, d'une manière générale, tous les points singuliers seront traités avec de l'I4.
- Finition soignée, et aspect lissé, nappé ou poché granité suivant le choix de l'Architecte.

Localisation : façades extérieures I3 et façade non exposée films type I3.

Ces travaux concernent également tous les débords et relevés des dalles.

Peinture extérieure sur béton et maçonnerie : pliolite

Travaux préparatoires : brossage soigné + 2 couches d'enduit technicoat.

Travaux définitifs : 2 couches de peinture acrylique fongicide à base de résine pliolite, type PANCRYL ou similaire ou type masterliste.

Localisation : toutes les parties qui ne sont pas traitées en imperméabilisation (parties protégées) et ouvrages divers y compris tous les murs de soubassement.

Peinture intérieure sur bois :

Tous les ouvrages seront livrés sur le chantier revêtus d'une couche d'impression avant pose exécutée par le lot menuiserie bois.

Faux plafond : couche d'impression avant pose exécutée par le peintre en atelier de charpente.

Après pose, préparation du support (ratissage et ponçage),

- 1 couche de peinture PRIMWOOD ou NEOPRIM
- 2 couches de laque glycérophthalique LUSTRA PANTOR ou ROBUR.

Localisation : Portes intérieures bois

Peinture intérieure sur ragréage ciment et béton pièces sèches : Murs

* Travaux préparatoires des supports :

- Nettoyages et égrenage des parties maçonnées et béton

* Travaux définitifs :

- Projection d'un enduit mural plastique gouttelette lavable (grain au choix de l'Architecte), l'épaisseur ne pourra pas dépasser les prescriptions définies par le fabricant, l'entrepreneur devra avant la projection de l'enduit mural réceptionner les supports et exiger du lot G.O. les reprises qu'il jugerait nécessaires.

L'Aspect définitif ne devra pas présenter de défaut ou solution 2 couches de technicoat + peinture mat

Localisation : Pièces sèches

Peinture intérieure sur plafonds pièces sèches :

* Travaux préparatoires des supports :

- Nettoyage et égrenage des parties ragréées et béton

* Travaux définitifs

- projection d'une gouttelette lavable à 3 kg/m², type structure gouttelette de chez Seigneurie ou similaire équivalent MASTER et 4Kg sur aggro rejointoyé

Localisation : Pièces sèches : chambres et dégagements. Les plafonds des cuisines et séjours seront lisses.

Peinture intérieure sur enduits et ragréages ciments et béton pièces humides :

* Travaux préparatoires des supports :

- Brossage et égrenage des parties enduites et béton

* Travaux définitifs :

- 2 couches de technicoat + glycéro (mur béton)
- 2 couches d'enduit spécial pièce humide pour les murs en aggro rejointoyés

Localisation: Pièces humides : cuisine, SdB

A charge du présent lot l'application de primaire d'accrochage au niveau des placo recevant du placotanche (zones pièces humides : cuisines et sdb).

Peinture intérieure sur plafonds pièces humides :

* Travaux préparatoires des supports :

- Nettoyage et égrenage des parties enduites et béton

* Travaux définitifs

- deux couches de technicoat + laque glycérophtalique.

Localisation: Pièces humides, SdB. Les plafonds des cuisines et séjours seront lisses.

Peinture sur canalisations :

Sur toutes les canalisations apparente, eau, évacuation, se trouvant dans les logements et à l'extérieur (descente EP, Gouttières PVC) :

- travaux préparatoires,
- 1 couche d'accrochage suivant nature du support,
- 2 couches de PANCRYL ou TEXTONE.

Numérotation et repérage :

Variante de la solution proposée en menuiserie bois.

L'entrepreneur devra le repérage par lettres peintes au pochoir, de grandeur appropriée.

Le nettoyage complet de mise en service comprenant tous les travaux nécessaires pour la livraison des locaux et un bâtiment prêt à l'utilisation.

Sols, glaces, jalousies, appareillage électrique, appareils sanitaires, quincaillerie, ferronnerie, etc.

3.11 CLIMATISATION

Chaque chambre principale (ou chambre 1) d'appartement sera climatisée par un appareil de classe A+++ de puissance adaptée de type split system.

4 ANNEXES PRIVATIVES

4.1 Terrasses

Selon l'option choisie lors de l'acquisition, les appartements situés au R+2 peuvent avoir accès à une terrasse privative situé au R+3.

4.2 Jardins

Les appartements situés au RDC seront pourvus de jardins privatifs situés côté façade principale.

5 PARTIES COMMUNES INTERIEURES DANS LE BATIMENT

5.1 HALL D'ENTREE

5.1.1 Sol:

Carrelage de type grès cérame au niveau des parties communes:

Fourniture et pose de revêtement de sol en carrelage de type grès cérame, pose scellée avec mortier de pose d'épaisseur voulue.

Classement UPEC des carreaux : U4P42E2C2 –

Les zones humides et de circulations ouvertes seront traitées avec un carrelage anti dérapant.

5.1.2 Plinthes:

Fourniture et pose de revêtement en carrelage céramique faïence courant.

Pose collée avec un produit adhésif adapté, compris ragréage du support.

Coulage des joints au ciment blanc ou en produit « tout prêt » au choix du maître d'œuvre.

Teintes au choix du réservataire dans la gamme proposée par le Maître de l'Ouvrage. Format 20x50 dans logements et 20X20 dans les parties communes

Localisation :

Parties communes : 1,60 m les murs des halls et façades de halls, 0,60 m (3 carreaux) pour les paliers et les escaliers

Suivant plan de calepinage de l'architecte

5.1.3 Plafond :

Revêtement suivant projet décoratif de l'architecte

5.1.4 Murs:

Revêtement suivant projet décoratif de l'architecte

5.1.5 Éclairage :

. Parties communes :

Il sera posé des hublots étanches type PHOBOS à détection de chez DECOLITE ou similaire équipés d'ampoule type LED de 18W pour atteindre 150 lux ;

Compris extinction progressive des éclairages

- Il sera posé un hublot anti-vandales de chez MAZDA ou similaire, sous lumandar ,au droit de l'entrée du bâtiment équipé d'ampoule type LED de 18W ;

5.1.6 Porte d'entrée de l'immeuble:

Fourniture et pose de blocs portes d'entrée usinés par découpe laser, pliage et soudure de tôles en inox assurant un ensemble monobloc comprenant équipements, accessoires de finition, classement au feu.

CDE AR 905115 REP 3 – SIMAR

Ensemble VISION 1 – Inox peint - Sur pivot

Ferme porte RTS 85 - 2 ventouses 300 kds

Bouton poussoir intérieur - Cylindre contacteur sur variure SIMAR

2 Clés par appartement

Intérieur : Poignée triangle classique RAL FEVRIER 8

Extérieur : Poignée triangle anti-arrachement RAL FEVRIER 8

Vitrage STADIP 44/2

Découpe LOGO « SIMAR » dans le bas du VANTAIL

Butée de porte DAD K - Cornière d'habillage

Couleur : au choix de l'architecte

Sens d'ouverture : Suivant plan

Tout accessoire compris pour la mise en place et le raccordement

5.1.7 Boîtes aux lettres:

- Fourniture et pose de boîtes aux lettres en batterie
- Chaque boîte à lettres sera de marque SIRANDRE, DECAYEUX ou similaire, conforme aux nouvelles normes réglementant l'habitation type HLM

- Elles seront conformes aux normes NFD 27-204 et NFD 27-405, arrêté 1802 du 29 juin 1979, JO du 12 juillet 1979.
- Matériaux :
 - Corps en inox finition peinte
 - Porte collective en tube d'acier mécano soudé 20 x 20
 - Portillons inox
 - Fenêtre d'introduction du courrier avec goulotte intérieure antivol
 - Porte collective (porte PTT) multi-ancrage, avec fermeture quatre points à ancrage (suppression de toutes possibilités d'arrachage)
 - Modèle antieffraction
 - Boîte avec serrure à barillet et cane batteuse et porte-étiquettes intégrés
 - Casquettes anti-pluie.
 - Finition laquée.

Selon les plans architecte joint au dossier.

Toutes les boîtes aux lettres devront être de qualité extérieure et agréées ambiance tropicale.

Les boîtes aux lettres pour les personnes à mobilité réduite devront être positionnées en partie basse du bloc boîtes aux lettres pour permettre leur accès.

Les boîtes aux lettres devront porter le numéro des logements (numérotation adhésive, pochoir interdit).

A prévoir : Batterie de boîtes aux lettres

Destination : selon les plans architecte joint au dossier

5.2 ESCALIER D'ACCES AUX ETAGES

L'escalier :

Le traitement du carrelage de l'escalier respectera la nouvelle réglementation d'accessibilité aux handicapés, à savoir :

- Appel de vigilance pour les malvoyants à 50 cm en partie haute (couleur et texture) ;
- Contre marches pour la première et la dernière marche visuellement contrastées par rapport aux marches ;
- Nez de marches de couleur contrastées, antidérapants et sans débords excessif.

Les carreaux seront en grès cérame. U4P4E2C2

Plinthes :

Plinthe en grès-cérame à bord rond, compris toutes pièces d'angles, le cas échéant.

En périphérie des sols carrelés et des socles en pieds de chutes y compris remplissage en parties hautes en limite des plinthes

De même nature que les carreaux.

Pose scellée au mortier.

Coulage des joints en matériaux hydrauliques ou en produits « tout prêts » au choix du maître d'œuvre.

- Plinthe droite de 7,5 cm ht

6 EQUIPEMENTS GENERAUX

6.1 Ascenseur

Sans objet

6.2 Concessionnaires, Fermiers, Services Techniques

- Electricité : EDF MARTINIQUE
- Eau potable : SME
- Téléphone : ORANGE
- Ordures ménagères : CACEM
- Réseaux eaux usées : SME
- Câble Opérateur : Martinique TV Câbles / WSG
- Eclairage public : Services techniques de la commune / DEPS
- Réseau eaux pluviales : Services techniques de la commune

6.3 Raccordement

L'ensemble des raccordements des comptages AEP et EDF sont réalisés par le Maître de l'ouvrage.

- 1) EDF: Raccordement EDF au réseau existant de type aéro souterrain
Mise en place en coffret CCR et REMBT en limite de clôture
- 2) FT: Raccordement FT au réseau existant vers chambre de tirage existant
- 3) TV câble : fourreau en attente pour piquage sur réseau existant
- 4) AEP ; Raccordement sur réseau existant longeant l'opération piquage bouche à clef + coffret compteur général en limite de propriété
- 5) Incendie: existence de borne incendie proche de l'opération moins de 150 mètres
- 6) Réseau EU/EV ; Raccordement sur réseau existant longeant l'opération suivant les indications SME

6.4 Réseaux humides

Tous les réseaux gravitaires seront récupérés et raccordés à partir des points bas.

Les canalisations seront de type CR8. Leurs réalisations comprennent toutes les sujétions de fouilles et renforcement.

Les regards seront positionnés de façon à ce qu'ils n'engendrent pas de désagrément et en nombre suffisant pour récupérer les eaux de surface-Prévu regard grille avaloir en pied de chute EP

La résidence sera raccordée conformément aux recommandations des services compétents sur le réseau d'assainissement existant à proximité.

Réseau d'eau potable avec vannes permettant d'isoler les différents espaces.

- La Résidence sera raccordée au réseau d'adduction d'Eau Potable de la Commune.

6.5 Réseaux secs

Les réseaux secs seront dimensionnés de façon à apporter aux bâtiments l'ensemble des équipements nécessaire à leurs fonctionnements :

- Courant faible (réseau informatique et téléphonique) dans toutes les zones ;
- Courant fort dans toutes les zones :
 - La résidence sera raccordée conformément aux recommandations des services d'E.D.F.
- Éclairage de l'ensemble des espaces de circulations permettant de respecter la réglementation (20 lux en tout point) conformément à la réglementation PMR ;

6.6 Espaces verts -Clôtures

Clôtures en grillage rigide de couleur verte ou blanche. Gestion des accès, se référer au paragraphe 4.3.3

Traitement espace vert résiduels : Revitalisation de l'ensemble par engazonnement par semence et plantation d'arbustes d'ornement Les espaces verts résiduels seront revitalisés avec des plantes ornementales locales.

7 PARTIES COMMUNES EXTERIEURES

7.1 Voiries, parkings et circulations piétonnes

7.1.1 Voiries et parkings

Le parking de 53 places, dont 3 pour PMR sera bétonné et drainé.

7.1.2 Trottoirs

Sans objet

7.1.3 Ouvrages Divers

Création local poubelle suivant plans architectes, dimensionnement suivant exigences Collectivité Territorial
Prévu deux accès intérieur et extérieur et Allée cheminement en béton armé